

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Modifications et augmentation du tonnage des intrants sur l'unité de méthanisation METHA HORIZON à Pierre-Morains

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

METHA HORIZON SAS

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M. JérémY RAVILLION, président de METHA HORIZON

RCS / SIRET

7 9 9 1 4 1 3 4 6 0 0 0 1 2

Forme juridique

SAS

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1. a) Autres ICPE soumises à Autorisation	Rubrique 2781-1 : actuellement autorisé pour 95 t/j (Autorisation) - augmentation prévue à 118 t/j (Autorisation)
1. b) Autres ICPE soumises à Enregistrement	Rubrique 2781-2 : actuellement non classé - projet 27 t/j (Enregistrement)
	Rubrique 3532 : Non classé - La quantité de déchets non dangereux à traiter est de 55 tonnes/jour (inférieure au seuil de 100 t/j)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Les équipements faisant l'objet d'une modification depuis l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2015 sont les suivants :

- Ajout de deux cuves d'intrants liquides de 60 m³ de capacité unitaire (la cuve existante, de 38m³, sera conservée) ;
- Ajout d'un bâtiment de stockage de la paille de 500 m² ;
- Présence de deux cuves de digestat liquide de 6 030 m³ de capacité unitaire ;
- Présence d'un post-digester d'un volume de 3 435 m³ ;
- Volume du gazomètre du post-digester porté à 3 673 m³ ;
- Mise à jour des types d'intrants acceptés sur le site (rubriques 2781-1 et 2781-2).

4.2 Objectifs du projet

Le site est actuellement autorisé pour incorporer 34 675 t/an soit 95 t/jour de déchets non dangereux ou de matière végétale brute. METHA HORIZON souhaite une augmentation du tonnage d'intrants autorisé à 145 t/jour soit 52 900 tonnes par an.

Le présent document vise à :

- régulariser les modifications survenues sur l'installation depuis l'arrêté préfectoral du 23 juillet 2015 ;
- solliciter l'augmentation du tonnage journalier pour le porter à 145 t/j au titre des rubriques 2781-1 et 2781-2.

Ce projet d'augmentation de capacité s'inscrit dans la ligne des souhaits de l'Etat français de développer les installations de production de biométhane. En effet, le biométhane est une énergie renouvelable facile à injecter dans les réseaux de distribution de gaz naturel (dès lors que le biométhane présente les mêmes caractéristiques que le gaz naturel) et l'épuration/injection représente une technique très efficace écologiquement, car à partir de matières premières organiques, celle-ci permet d'injecter 98% de l'énergie primaire.

Ce projet s'inscrit également dans l'essor des projets d'injection de biométhane et le développement d'une offre de nouveaux carburants dans la région Grand Est en substitution des carburants fossiles. Le biométhane et le bio-GNV sont écologiquement plus vertueux et s'inscrivent de surcroît dans une démarche d'économie locale et circulaire.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les installations suivantes sont déjà existantes et n'engendrent pas de travaux supplémentaires :

- Le post-digester (3 435 m³) et le gazomètre (3 673 m³) de celui-ci ;
- Les deux cuves de digestat liquide de 6 030 m³ de capacité unitaire ;
- Le bâtiment pour le stockage de la paille. Celui-ci a fait l'objet d'un incendie le 29 août 2021. Une partie du bâtiment et des équipements a été détruit. Le bâtiment, dans l'attente d'un projet précis de reconstruction, servira au stockage de la paille ;
- Le mur de séparation (en blocs de béton préfabriqués empilables) pour la création d'une zone de stockage mixte a été installé en février 2022.

Les deux cuves d'intrants liquides, de 60 m³ chacune, seront installées en 2022.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Les étapes du procédé de méthanisation après mise en œuvre des modifications sont les suivantes :

Étape 1 : Réception de matière et stockage ;

Étape 2 : Remplissage de la trémie tampon d'exploitation ;

Étape 3 : Soutirage vers le système de broyage ;

Étape 4 : Injection de matière dans le digesteur, biogaz généré transféré au traitement de biogaz, puis à l'atelier de valorisation ;

Étape 5 : Digestat surversé du digesteur vers le post-digester 1 ou 2 ;

Étape 6 : Digestat soutiré du post-digester 1 ou 2 transféré au séparateur de phase ;

Étape 7 : Séparation liquide-solide, la fraction liquide est transférée vers le stockage de digestat liquide 1 ou 2, la fraction solide tombe gravitairement et est stockée sur l'aire attenante de stockage des digestats solides.

Le raccordement de l'installation au réseau GRT Gaz a été effectué le 26/11/2020.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

ICPE - le site est autorisé par arrêté préfectoral du 23 juillet 2015.

PERMIS DE CONSTRUIRE - le site a fait l'objet de procédures de permis de construire :

- un permis de construire initial délivré le 25 février 2014,
- un permis de construire modificatif délivré le 28 janvier 2020 (modifications des cuves et du bassin EP, augmentation des surfaces de stockage des intrants),
- un permis de construire modificatif déposé en décembre 2020, délivré le 7 juin 2021 (ajout du bâtiment paille, modification de locaux).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Capacité totale de traitement journalier des matières entrantes	145 t/j
Surface bâtiment de stockage de paille	500 m ²
Post-digesteur et Gazomètre	3 435 m ³ et 3 673 m ³
Capacité totale des ouvrages de stockage de digestat liquide	12 060 m ³
Capacité totale des ouvrages de stockage de digestat solide	500 m ² (1 400 avec le stockage mixte)
Capacité totale des ouvrages de stockage de matières entrantes	4 400 m ²
Capacité totale des ouvrages de stockage mixte (matière végétale ou digestat solide)	500 m ²
Superficie de la surface d'implantation du site (projet dans les limites du site existant)	30 000 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

"La Cense"
51 130 Pierre-Morains
Parcelle ZB 37

Coordonnées géographiques¹

Long. 04° 00' 25" E Lat. 48° 50' 02" N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" Lat. ___° ___' ___"

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui

Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui

Non

METHA HORIZON a été régulièrement autorisé par arrêté préfectoral du 23 juillet 2015 au titre de la rubrique 2781-1 pour une quantité de matières traitées de 95 t/j.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucun site BASIAS ou BASOL n'est localisé au niveau de l'emprise du projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site Natura 2000 le plus proche se situe à 3,2 km à l'ouest de l'installation. Il s'agit du site "Le Marais de Saint-Gond" FR2100283 (Directive habitats).
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il **susceptible** d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Il n'y a pas de nouveau prélèvement d'eau prévu dans le milieu.
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications apportées restent dans l'enceinte du site actuel. Il n'y a pas de consommation d'espaces naturels.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les modifications sont réalisées dans le périmètre actuel de l'installation.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans une zone concernée par un PPRT.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le site n'est pas dans une zone concernée par un PPRN.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	Une évaluation des risques sanitaires a été effectuée dans le cadre de la demande d'autorisation ICPE en 2015. De plus, un dossier de demande d'agrément sanitaire intégrant une analyse HACCP a été déposé en octobre 2020 afin de pouvoir traiter les sous-produits animaux. Une inspection a été réalisée le 21/11/2021 et l'agrément sanitaire provisoire (N° 51 - 430 - 001) a été délivré le 6/12/2021.
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic de véhicules peut être estimé en moyenne à moins d'une quinzaine de véhicules par jour, comparativement à un comptage de 303 véhicules par jour sur le réseau routier à proximité. Cette augmentation reste non significative par rapport au trafic routier à proximité.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	Les équipements suivants sont inchangés : la chaudière, la presse à vis, le broyeur, la torchère et le système d'épuration du biogaz. Seuls la centrifugeuse et le biofiltre ont été supprimés du projet. Une mesure de la situation acoustique a été réalisée le 1er décembre 2021 (art. 9.2.6 de l'arrêté préfectoral).

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>L'unité de méthanisation traite de la matière organique qui peut être source d'odeurs. Afin de les réduire au maximum, les mesures suivantes sont mises en place : transport couvert des matières, digestat liquide stocké en cuves fermées, intrants liquides stockés en cuves fermées ou couvertes.</p> <p>Une étude odeur sera réalisée afin de s'assurer de l'absence de nuisance et mettre en place des mesures correctives si besoin.</p>
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Les modifications apportées ne présentent pas de nouveaux points de rejets à l'atmosphère.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas de rejet d'eaux pluviales susceptibles d'être polluées directement dans le milieu naturel.</p> <p>Les eaux pluviales de la zone de rétention sont recueillies et dirigées de façon gravitaire vers le bassin d'infiltration.</p> <p>Les eaux pluviales des zones imperméabilisées (toitures et voiries) hors zone de rétention et zone de collecte eaux sales, sont collectées et traitées par séparateur hydrocarbures avant de rejoindre le bassin d'infiltration.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les eaux sales (eaux de ruissellement sur les aires de stockage et de déchargement, eaux de lavage) sont collectées vers le bassin de collecte des eaux sales puis redirigées vers le process de méthanisation.</p> <p>Il n'y a pas de rejet d'effluents aqueux vers le milieu naturel.</p>
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les digestats solides et liquides seront valorisés sur des terres agricoles dans le cadre du plan d'épandage initial, suffisamment dimensionné pour supporter la production additionnelle de digestats du projet.</p> <p>Les autres déchets produits (DIB, huiles usagées, charbon actif, mélange eau/hydrocarbures issu des séparateurs) représentent au total une quinzaine de tonnes annuels.</p>

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Le projet est réalisé dans le périmètre de l'installation déjà autorisée. Les digestats seront épandus selon le plan d'épandage initial.</p> <p>Le plan d'épandage est en cours de révision, mais suivra les mêmes conditions que celles précisées dans la section 1.6.3 du porter à connaissance.</p>

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Les principales mesures prises par l'exploitant pour limiter et réduire les impacts environnementaux du projet sont les suivants :

- Equipements (digesteur, post-digesteur, cuves digestat liquide) sur zone aménagée de rétention correspondant à un volume de plus 10 300 m³, dont plus de 6 600 m³ disponibles en enlevant les volume occupé par les équipement ;
- Bassin de collecte des eaux pluviales susceptibles d'être polluées, qui sont redirigées vers le process de méthanisation ;
- Présence de séparateur hydrocarbures pour les eaux de voiries ;
- Programme de suivi des rejets dans l'environnement (conformément à l'arrêté préfectoral) : odeurs, rejets dans l'air, bruit... ;
- Valorisation des digestats sur des terres agricoles selon un plan d'épandage qui sera tenu à jour et suivi par l'exploitant.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Les modifications apportées sur le site de METHA HORIZON ne génèrent pas d'impacts supplémentaires significatifs sur l'environnement.

Le projet est réalisé dans le périmètre de l'installation existante pour laquelle un dossier d'autorisation et une étude d'impact ont déjà été réalisés.

Nous estimons qu'une nouvelle évaluation environnementale pour le projet de modification n'est pas nécessaire.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Pierre Morains

le,

17/02/2022

Signature



**ANNEXE 1 : DOCUMENT CERFA 14734
« INFORMATIONS NOMINATIVES RELATIVES AU
MAITRE D'OUVRAGE OU PETITIONNAIRE »**



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

4

Extensio
n

Nom de la voie

Rue des Ormes

Code postal

5 1 1 3 0

Localité

Pierre-Morains

Pays

France

Tél

Fax

Courriel

jeremy.ravillion@gmail.com

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

Hoyet

Prénom

Céline

Qualité

Responsable de projets ICPE/ LEDJO Energie

Tél

No : 0649744506

Fax

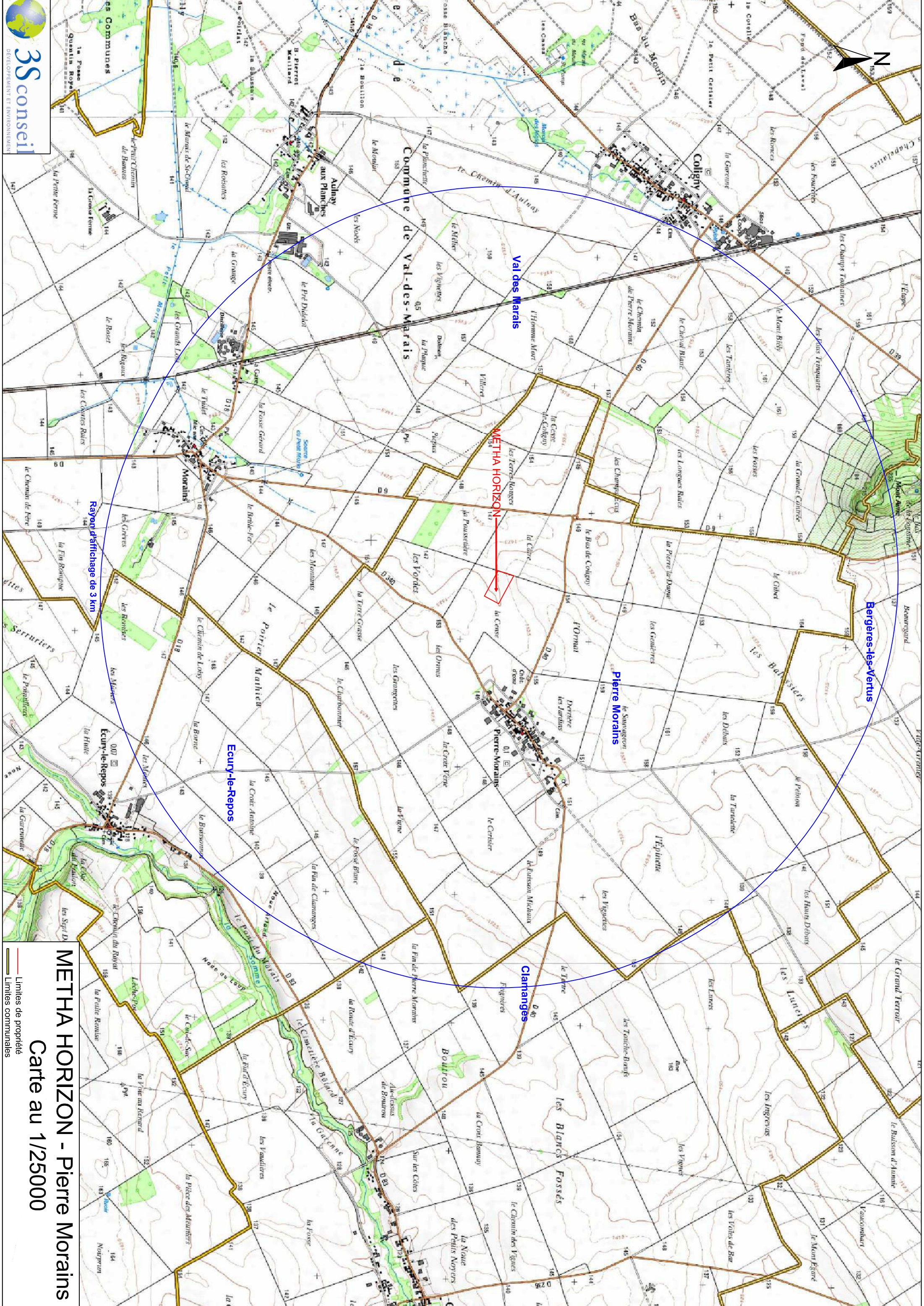
Courriel

c.hoyet@ledjo-energie.fr

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

ANNEXE 2 : PLAN DE SITUATION



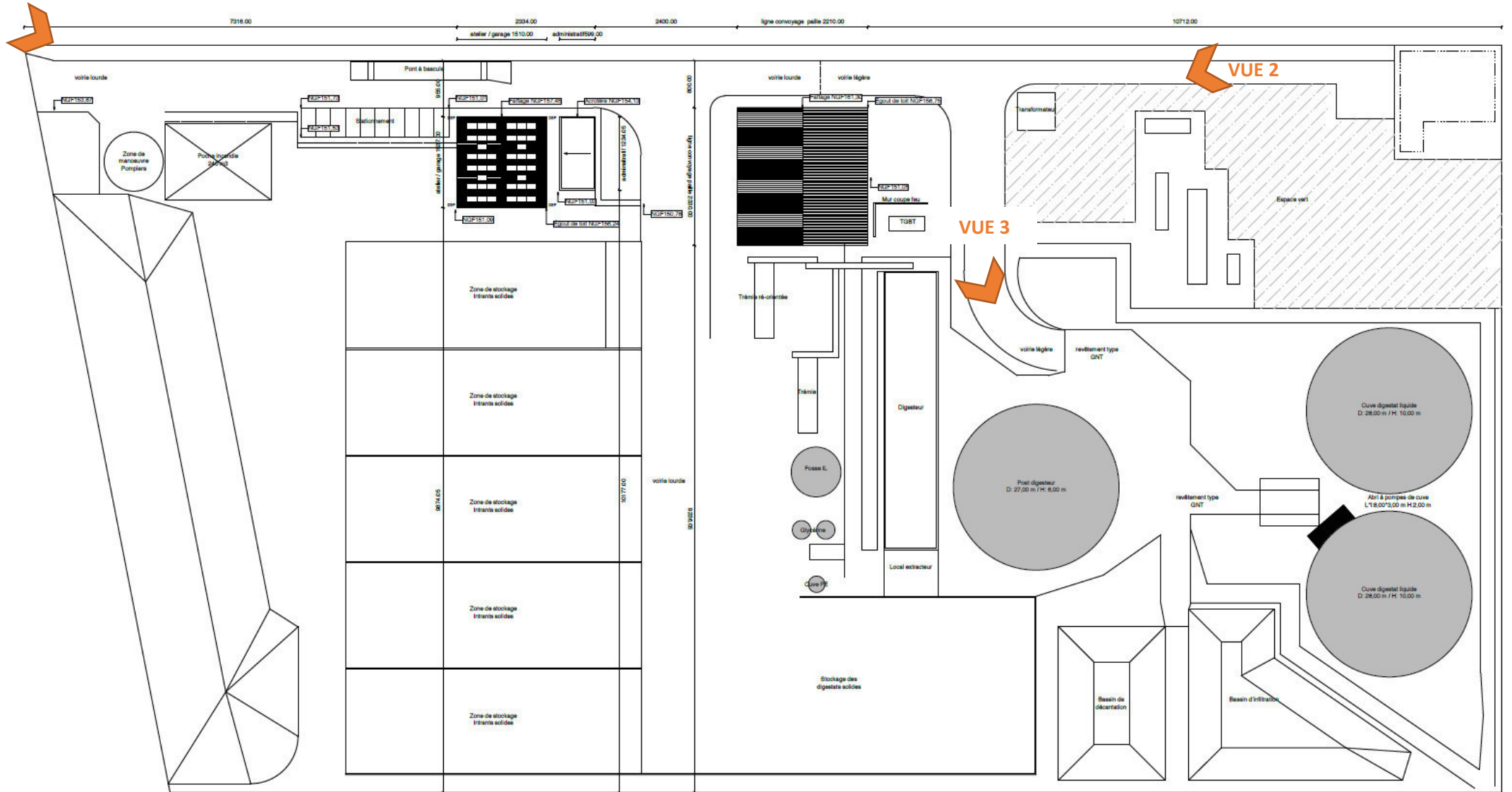
Rayon d'attachage de 3 km

METHA HORIZON - Pierre Morains
Carte au 1/25000

- Limites de propriété
- Limites communales

ANNEXE 3 : PHOTOGRAPHIES

VUE 1 (Entrée de site PC7)

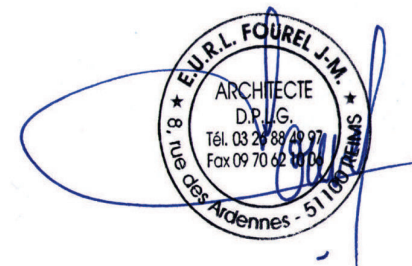




PC7 Photo de l'entrée du site



PC8 Photo depuis la RD40



<p>- Maître d'ouvrage -</p> <p>SAS METHA HORIZON 4 rue des Ormes 51150 PIERRE MORAINS</p>
<p>- Coordonnées du Terrain -</p> <p>Lieudit La Cense 51130 PIERRE MORAINS Section ZB - Parcelle 37 Superficie 30.000,00 m²</p>
<p>- Architecte -</p> <p>EURL FOUREL J-M Architecte D.P.L.G. 8 rue des Ardennes 51100 REIMS 03.26.88.49.97. eurl.fourel@wanadoo.fr N° de l'ordre régional des architectes 250 N° de l'ordre national des architectes 026545 SIRET 450 535 142 00035 APE 7111Z</p>
<p>Dossier n° 2379/20</p>
<p>Désignation:</p> <p>PC7 - PC8 Photos de l'environnement</p>
<p>Ces plans sont destinés à obtenir une autorisation administrative et ne peuvent en aucun cas être considérés comme plans techniques d'exécution de travaux</p>
<p>Date: 22/05/2020</p>




VUE 2



VUE 3

ANNEXE 4 : PLAN DU PROJET



Légende

- Réseau humide : EP souillées
- Réseau humide : EP souillées
- Réseau humide : Eaux Usées
- Réseau humide : Arrivée d'Eau Non Potable (forage)
- Réseau sec : Fourreaux enterrés pour le process
- Réseau sec : Fourreaux enterrés hors process
- Réseau sec : Fourreaux enterrés pour installations de chantier
- Ouvrage génie civil lot 07
- Grillage & portails
- Réseau humide : Drains
- Niveau NGF

METHAHORIZON
Centrale de méthanisation
4, rue des Ormes
51 130 Pierre-Morains

PHASE:	N° DOCUMENT:
EXE	10-SYNT-PLN-001-G
Plan de Synthèse	
Ce plan n'est pas un plan d'exécution	
Edité n°:	1/1

MATRE D'OUVRAGE:	AMO:
METHAHORIZON 4, rue des Ormes 51 130 Pierre-Morains 06 72 47 00 27	LEDJO 11, rue MOGADOR 75009 PARIS 01 82 73 21 02

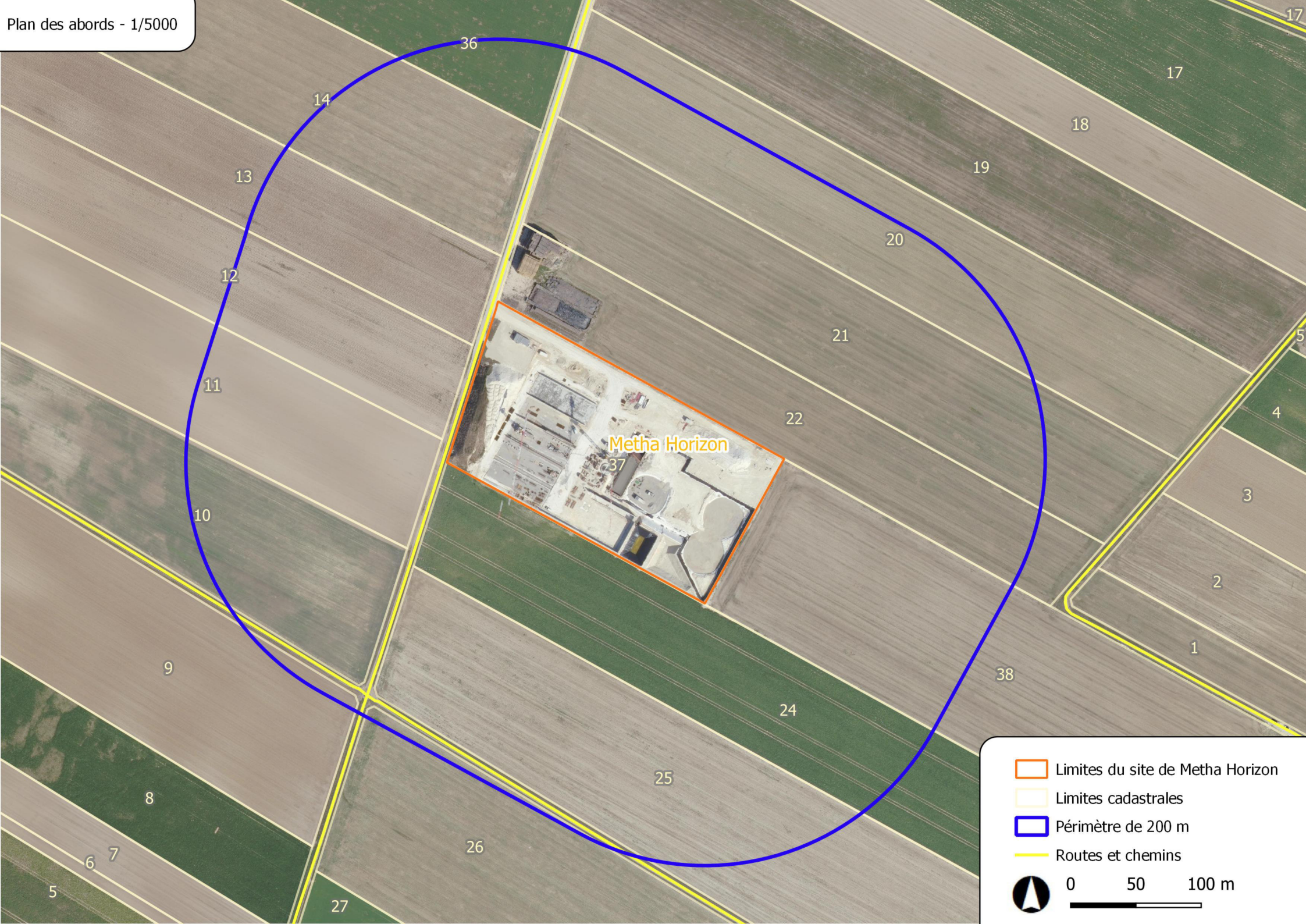
MOE (hors lots process):	BUREAU DE CONTROLE:
INDDIGO 40 Rue de l'Échiquier 75010 PARIS 01 42 46 29 00	BUREAU VERITAS Allée Jean Marie Amelin - Bât E 51 370 Champigny 03 26 50 61 54





MOE LOT n°1 PROCESS METHAHORIZON:	PILOTAGE / SYNTHÈSE:
VERTIGO ENR 37, route de Tarbes 64320 IDRON Tel: 05 59 32 87 94	PRIMA Ing 16 rue Gabriel Voisin 51 100 REIMS 03 26 35 24 98

G 11/05/20	SMA	Modifications mises dans le corps de Formel du 11.05.2020		
F 02/04/20	SMA	Mise à jour générale de plan		
E 20/06/19	SMA	Plan de synthèse pour le dossier de permis de construire 10 ans de TSEF pour 2020-2030		
D 10/05/19	SMA	Plan de synthèse pour le dossier de permis de construire 10 ans de TSEF pour 2020-2030		
C 04/04/19	SMA	Élaboration d'un métré de suivi digesteur solide, Cadrage de suivi de digesteur - Bascule aérostat, Réajustement de l'excavation au local 21, ajout d'une pompe fosse à ciel ouvert, ajout d'une fosse à ciel ouvert		
B 14/03/19	SMA	Plan de synthèse pour le dossier de permis de construire 10 ans de TSEF pour 2020-2030		
A 06/03/19	SMA	Première diffusion		

Rev.	Date	Modifié par	Description	Approuvé
n° Affaire	n° Lot	Nom Lot	Echelle - Taille	Dessiné par
				Véifié par

ANNEXE 5 : PLAN DES ABORDS DU PROJET



-  Limites du site de Metha Horizon
-  Limites cadastrales
-  Périmètre de 200 m
-  Routes et chemins

